

Cher.e Collègue, cher.e future collègue

Nous avons le regret de vous informer qu'au terme du classement des concours d'accès aux Masters de spécialisation que vous avez présentés, votre candidature n'a malheureusement pas été retenue en ordre utile.

Le règlement du jury interuniversitaire offre la possibilité au Président des Masters pour lesquels des places sont encore disponibles au terme de la phase 1 d'ouvrir une phase 2 de postulation pour laquelle nous vous invitons à considérer une postulation.

Les modalités d'inscription à la phase 2 du concours de psychiatrie adulte sont les suivantes :

- Envoyer par mail à Madame Judith Mathys (judith.mathys@hubruxelles.be) et au Pr Matthieu Hein (matthieu.hein@chu-brugmann) votre lettre de motivation et votre curriculum vitae pendant la période de postulation ouverte du 13/07/2026 au 31/07/2026.
- Transmettre par mail à Madame Judith Mathys (judith.mathys@hubruxelles.be) et au Pr Matthieu Hein (matthieu.hein@chu-brugmann.be) pour le 14/08/2026 au plus tard un travail écrit sur un sujet psychiatrique de votre choix qui vous intéresse et vous motive pour faire la psychiatrie sur un maximum de 3 pages (interligne 1.5, police 12, recto) hors bibliographie.
- Ne pas avoir postulé en psychiatrie adulte lors de la phase 1

Les modalités pratiques de l'interview devant le jury de sélection du master de spécialisation en psychiatrie adulte vous seront transmises ultérieurement dès que la période de postulation se sera clôturée mais pour déjà vous permettre de vous organiser, nous vous informons que cette interview aura lieu le **lundi 24/08/2026**.

Dans l'attente de pouvoir vous lire et vous rencontrer, nous vous souhaitons de passer malgré tout une bonne période estivale,

Bien à vous,

Le jury de sélection du master de spécialisation en psychiatrie adulte